



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



LIBRARY

NOV 29 1979

Distr.
GENERALE

A/C.5/34/50
26 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 98 et 12 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance à Grenade

Assistance pour la reconstruction, le relèvement et le développement du Tchad

Assistance pour la reconstruction, le relèvement et le développement de l'Ouganda

Assistance pour la reconstruction, le relèvement et le développement de la Guinée
équatoriale

Assistance aux Tonga

Incidences administratives et financières des projets de résolution
publiés sous les cotes A/C.2/34/L.13, A/C.2/34/L.26, A/C.2/34/L.28,
A/C.2/34/L.40 et A/C.2/34/L.60

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. La deuxième Commission, à sa 46ème séance tenue le 21 novembre 1979, a adopté les projets de résolution publiés sous les cotes A/C.2/34/L.13, A/C.2/34/L.26, A/C.2/34/L.28 et A/C.2/34/L.40. A sa 48ème séance tenue le 23 novembre 1979, la Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/34/L.60. Elle était saisie d'un état des incidences financières (A/C.2/34/L.67).

2. Les mesures que le Secrétaire général serait prié de prendre, aux termes de chacun des projets de résolution, sont indiquées ci-après :

a) Assistance à Grenade (A/C.2/34/L.13)

Aux termes du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général

i) De mobiliser l'assistance financière, technique et économique de la communauté internationale, en particulier celle des pays développés et des organismes appropriés du système des Nations Unies, en vue d'aider à répondre aux besoins de développement à court terme et à long terme de Grenade;

ii) De faire rapport à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session, sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

b) Assistance pour la reconstruction, le relèvement et le développement du Tchad (A/C.2/34/L.26)

Aux termes du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général

i) D'organiser un programme international d'assistance financière, technique et matérielle en faveur du Tchad pour lui permettre de faire face à ses besoins à court et à long terme en matière de reconstruction, de relèvement et de développement;

ii) D'envoyer une mission au Tchad pour étudier avec le gouvernement l'aide dont il a besoin pour la reconstruction, le relèvement et le développement du pays, et de communiquer le rapport de cette mission à la communauté internationale;

iii) D'étudier avec le Gouvernement tchadien la question de l'organisation d'une réunion de donateurs et, à cet égard, de coordonner ses efforts avec ceux du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque mondiale;

iv) De veiller à ce que des mesures financières et budgétaires adéquates soient prises pour la mise sur pied d'un programme effectif d'assistance internationale au Tchad et pour la mobilisation des ressources nécessaires à cette assistance internationale;

v) De garder à l'étude la situation au Tchad, et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, sur l'application des dispositions de la présente résolution.

c) Assistance pour la reconstruction, le relèvement et le développement de l'Ouganda (A/C.2/34/L.28)

Aux termes du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général

i) De mettre sur pied un programme international d'assistance financière, technique et matérielle à l'Ouganda en vue de répondre aux besoins à long terme et à court terme du pays en matière de reconstruction, de relèvement et de développement;

ii) De prendre des dispositions pour assurer la coordination efficace à Kampala des efforts déployés par les organisations et institutions spécialisées du système des Nations Unies à l'occasion du programme spécial de relèvement et de reconstruction de l'Ouganda;

iii) D'envoyer une mission en Ouganda pour tenir des consultations avec le Gouvernement sur les besoins les plus urgents en matière de reconstruction, de relèvement et de développement et de faire distribuer le rapport de cette mission à la communauté internationale;

iv) De faire en sorte que des dispositions financières et budgétaires adéquates soient prises pour organiser un programme international efficace d'assistance à l'Ouganda et pour mobiliser l'assistance internationale;

v) De garder ce problème à l'étude et de faire rapport à l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social sur l'application de la présente résolution.

d) Assistance pour la reconstruction, le relèvement et le développement de la Guinée équatoriale (A/C.2/34/L.40)

Aux termes du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait
le Secrétaire général

i) D'organiser un programme international d'assistance financière, technique et matérielle à la Guinée équatoriale afin de répondre aux besoins à long et à court terme de ce pays en ce qui concerne la reconstruction, le relèvement et le développement;

ii) D'envoyer une mission en Guinée équatoriale pour consulter le gouvernement au sujet de l'assistance supplémentaire dont il a besoin pour la reconstruction, le relèvement et le développement du pays et de communiquer le rapport de cette mission à la communauté internationale;

iii) De veiller à ce que des arrangements financiers et budgétaires appropriés soient pris en vue de l'organisation d'un programme international d'assistance efficace à la Guinée équatoriale et de la mobilisation d'une assistance internationale;

iv) De faire connaître au Conseil économique et social, lors de sa seconde session ordinaire de 1980, l'assistance qui est accordée à la Guinée équatoriale;

v) De suivre la situation en Guinée équatoriale et de rendre compte à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session ordinaire de l'application de la présente résolution.

e) Assistance aux Tonga (A/C.2/34/L.60)

Aux termes du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général

i) De mobiliser les ressources nécessaires à un programme efficace d'assistance financière, technique et matérielle aux Tonga;

ii) D'ouvrir un compte spécial dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes spéciaux d'assistance économique, afin de faciliter le versement de contributions pour les Tonga et invite instamment les Etats Membres à contribuer généreusement à ce compte;

iii) De veiller à ce que des dispositions financières et budgétaires appropriées soient prises pour poursuivre la mise sur pied du programme international d'assistance aux Tonga et la mobilisation de l'assistance;

iv) De garder la situation aux Tonga constamment à l'étude, de maintenir une liaison étroite avec les Etats Membres, les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales, les institutions spécialisées et les institutions financières internationales intéressées et de rendre compte au Conseil économique et social, lors de sa seconde session ordinaire de 1980, de l'état d'avancement du programme spécial d'assistance économique aux Tonga;

v) De faire procéder à une étude de la situation économique des Tonga et des progrès réalisés en ce qui concerne l'organisation et l'exécution d'un programme d'assistance en faveur de ce pays en temps utile pour que la question puisse être examinée par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session.

3. Les projets de résolution mentionnés au paragraphe **2 ci-dessus entraîneraient des dépenses** du fait que le Secrétaire général devrait envoyer des missions de consultation dans les pays concernés, comme indiqué au paragraphe **4 ci-après**. Comme en outre, le Bureau du Sous-Secrétaire général aux questions politiques spéciales se trouverait chargé d'un nombre accru de programmes spéciaux d'assistance économique, le Secrétaire général propose, au cas où l'Assemblée générale adopterait les projets de résolution en question, de renforcer quelque peu le Bureau, comme indiqué au paragraphe **5 ci-après**.

4. On enverrait en 1980 des missions composées de trois personnes (un secrétaire général adjoint ou un sous-secrétaire général, un consultant et un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs) dans les pays ci-après 1/ .:

1/ Les missions au Tchad et en Guinée équatoriale seront accompagnées d'un interprète du Département des **conférences**, les dépenses correspondantes devant être inscrites au chapitre 29A du projet de budget-programme pour 1980-1981.

	<u>Dollars</u>
a) <u>Grenade</u> (durée : 7 jours)	
Consultant (y compris les frais de voyage)	3 500
Frais de voyage du personnel	1 900
Divers	<u>600</u>
	<u>6 000</u>
b) <u>Tchad</u> (durée : 10 jours)	
Consultant (y compris les frais de voyage)	6 100
Frais de voyage du personnel	6 300
Divers	<u>600</u>
	<u>13 000</u>
c) <u>Ouganda</u> (durée : 11 jours)	
Consultant (y compris les frais de voyage)	7 000
Frais de voyage du personnel	7 500
Divers	<u>600</u>
	<u>15 100</u>
d) <u>Guinée équatoriale</u> (durée : 10 jours)	
Consultant (y compris les frais de voyage)	6 200
Frais de voyage du personnel	6 500
Divers	<u>600</u>
	<u>13 300</u>
e) <u>Tonga</u> (durée : 11 jours)	
Consultant (y compris les frais de voyage)	7 100
Frais de voyage du personnel	8 000
Divers	<u>600</u>
	<u>15 700</u>

Ainsi, le coût estimatif total des missions proposées s'élèverait à 63 100 dollars.

5. Le nombre des programmes spéciaux d'assistance économique confiés au Bureau des Sous-Secrétaires généraux aux questions politiques spéciales passera **à 16 si l'Assemblée générale adopte les projets de résolution en question.** Depuis la mise en route du premier de ces programmes d'assistance, qui avait été demandé pour le Mozambique en mars 1976, le Bureau a dû s'acquitter de tâches dont le volume s'accroissait substantiellement chaque année. Les programmes pour lesquels le Bureau assume des responsabilités de coordination étaient en 1978-1979 les suivants :

/...

<u>Programme</u>	<u>Résolution correspondante</u>
1. Zambie	Résolution 1798 (LV) du Conseil économique et social, en date du 24 juillet 1973, en application de la résolution 329 (1973) du Conseil de sécurité en date du 10 mars 1973.
2. Mozambique	Résolution 386 (1976) du Conseil de sécurité, en date du 17 mars 1976
3. Comores	Résolution 31/42 de l'Assemblée générale, en date du 1er décembre 1976
4. Lesotho	Résolution 402 (1976) du Conseil de sécurité, en date du 22 décembre 1976
5. Botswana	Résolution 403 (1977) du Conseil de sécurité, en date du 14 janvier 1977
6. Etudiants réfugiés sud-africains	Résolution 31/126 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1976
7. Djibouti	Résolution 32/93 de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1976
8. Guinée-Bissau	Résolution 32/100 de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1977
9. Seychelles	Résolution 32/101 de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1977
10. Cap-Vert	Résolution 31/17 de l'Assemblée générale, en date du 24 novembre 1976
11. Sao Tomé-et-Principe	Résolution 31/187 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1976

Vu le volume de travail au début de 1978, les ressources en personnel ci-après (A/C.5/32/73) avaient été approuvées :

- 2 économistes (P-5)
- 1 administrateur de programme. (P-4)
- 1 assistant de recherche (G-5)
- 2 secrétaires (G-4/1)

Lorsque le Bureau s'est vu confier le programme relatif à la Zambie au milieu de 1978, les ressources qui avaient été approuvées pour l'exécution du programme ont été mises à la disposition du Bureau, auquel ont alors été adjoints, outre le personnel énuméré plus haut, un poste P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (un poste G-5 et un poste G-4/1)(A/C.5/32/16 et A/C.5/33/9).

6. En outre, à sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à étudier la question d'une réunion de donateurs dans le cadre des programmes d'assistance pour le Botswana, les Comores, Djibouti, la Guinée-Bissau, le Lesotho, Sao Tomé-et-Principe, Les Seychelles et la Zambie.

7. Durant l'exercice biennal en cours, il a été très difficile au personnel, vu son petit nombre, de s'acquitter efficacement de la charge de travail qui lui est confiée, en raison du nombre de programmes déjà approuvés et du nombre des situations d'urgence qui se sont produites et pour lesquelles le Secrétaire général a été prié par les gouvernements intéressés de demander en leur nom l'aide de la communauté internationale. On peut citer l'exemple du Burundi, du Rwanda, de l'Ouganda, de la Somalie et de la Guinée équatoriale. Dans tous ces cas, il a fallu envoyer des missions. Le temps passé continuellement à voyager pour évaluer les besoins, ou pour assister à des réunions de groupes consultatifs, à des conférences de donateurs, ainsi que le temps passé à rédiger des rapports et à prendre contact à chaque fois avec les donateurs intéressés, ont contraint à modifier constamment les priorités et les activités relatives à chacun des programmes en cours.

8. L'expérience des années 1978-1979 a montré que les services d'un administrateur de programme (P-3) ne suffisait pas au Bureau et qu'on avait par ailleurs besoin de secrétaires supplémentaires. En conséquence, le Secrétaire général propose de créer un poste de la classe D-1 - ce qui libérerait le poste d'administrateur de programme de classe P-3 - ainsi qu'un poste de classe G-4/1 de plus, pour un ou une secrétaire. Le montant estimatif des dépenses supplémentaires nettes pour l'exercice biennal 1980-1981, en ce qui concerne les postes dont il est question plus haut, y compris le coût des services communs, serait de 90 300 dollars.

9. En conséquence, si l'Assemblée générale adopte les projets de résolution publiés sous les cotes A/C.2/34/L.13, A/C.2/34/L.26, A/C.2/34/L.28, A/C.2/34/L.40 et A/C.2/34/L.60, il conviendrait d'ouvrir au projet de budget-programme pour 1980-1981, comme il a été dit plus haut aux paragraphes 4 et 8, les crédits supplémentaires ci-après

<u>Chapitre premier</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Consultants	29 900	
Personnel temporaire	47 900	
Dépenses communes de personnel	15 400	
Frais de voyage du personnel	30 200	
Divers	<u>3 000</u>	126 400
 <u>Chapitre 28D</u>		
Locaux	16 900	
Mobilier	6 000	
Fournitures de bureau	200	
Machines de bureau	200	
Communications	<u>3 700</u>	27 000

	Dollars	<u>Dollars</u>
<u>Chapitre 31</u>		
Contributions du personnel		24 800
<u>Chapitre premier des recettes</u>		
Recettes provenant des contributions du personnel		<u>(24 800)</u>
	Total	<u>153 400</u>